

Compte rendu de séance Séance du 7 Juin 2022

L'an 2022 et le 7 Juin à 18 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de Bouzy, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil sous la présidence de Mr Jean-François SAINZ, Maire

Présents : M. SAINZ Jean-François, Maire, Mmes : BANDOCK Anne-Charlotte, BERTHELEMY Chantal, CUGNART Sylvie, GALICHET Florence, GANDON Christine, VITHE Blandine, MM : COLLARD Cyril, ELOY Christophe, LAHAYE Benoît, ROLLET Eric, THOMAS Alain, VESSELLE Didier

Absent(s) : Mme PICHAUREAUX Vanessa

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 14

Présents : 13

Date de la convocation : 24/05/2022

Date d'affichage : 24/05/2022

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Préfecture de la Marne le :

et publication ou notification du :

A été nommé(e) secrétaire : Mme BERTHELEMY Chantal

SOMMAIRE

Désignation du correspondant "Sécurité Routière" - Abroge la délibération 2020-028 - **Délibération 2022_011**
Elections des représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale - Complément à la délibération 2020_035 - **Délibération 2022_012**
Encaissement de chèque - **Délibération 2022_013**
Subvention ADMR et virement de crédits - **Délibération 2022_014**
Modalités de publicité des actes pris par les communes de moins de 3500 habitants - **Délibération 2022_015**
Tarifs Location de la salle des fêtes à partir du 1er Juillet 2022 - **Délibération 2022_016**

Désignation du correspondant "Sécurité Routière" - Abroge la délibération 2020-028 / Délibération 2022_011

Le préfet invite les communes à désigner un correspondant sécurité routière chargé de la diffusion des informations relatives à la sécurité routière ainsi qu'à sa prise en charge dans la collectivité. Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne : **Alain THOMAS, correspondant sécurité routière**

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Elections des représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale - Complément à la délibération 2020_035 / Délibération 2022_012

Suite à la démission d'un représentant titulaire, Monsieur le maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection d'un nouveau délégué titulaire représentant la collectivité au sein du conseil d'administration.

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 13

Bulletins nuls : 0

Bulletins blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

A été proclamée élue, car ayant obtenu la majorité absolue : **Christine GANDON**

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Encaissement de chèque / Délibération 2022_013

Le conseil municipal de la commune de Bouzy accepte d'encaisser le chèque concernant le remboursement Sinistre sur dommages immobiliers (sanitaires de la salle G.Vesselle)
C/7588 Montant : 968.90 € Banque : Groupama du NORD EST - BNP Paribas

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Subvention ADMR et virement de crédits / Délibération 2022_014

Après exposé de Madame Chantal BERTHEMY, adjointe, le conseil municipal, après délibération, décide d'attribuer une subvention à l'ADMR (Association d'Aide en Milieu Rural) : au vu des familles de Bouzy bénéficiant des services de l'"ADMR des 3 vallées" dont le siège social se trouve à Ambonnay (Marne), des échanges entre les différents élus, le montant de la subvention allouée est fixé à 850.00€. Les crédits budgétaires sont prévus au c/65741

Afin de pouvoir procéder au mandatement de la somme correspondante, le conseil municipal décide de virer les sommes suivantes (section de fonctionnement) :

- C/65741 subvention de fonctionnement aux ménages + 850€ C/65311 indemnités de fonction élus - 850€

A la majorité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 1)

Modalités de publicité des actes pris par les communes de moins de 3500 habitants / Délibération 2022_015

Le maire rappelle au conseil municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1^{er} juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assuré sous forme électronique, sur leur site Internet. Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation et peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune : soit par affichage, soit par publication sur papier, soit par publication sous forme électronique. A défaut de délibération au 1^{er} juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique dès cette date.

Considérant la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune de Bouzy (Marne), le maire propose au conseil municipal de choisir la modalité suivante de publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel : **Publicité sous forme électronique sur le site internet de la commune.**

Ayant entendu l'exposé de monsieur le maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter la proposition du maire qui sera appliqué à compter du 1^{er} juillet 2022

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Tarifs Location de la salle des fêtes à partir du 1^{er} Juillet 2022 / Délibération 2022_016

Le conseil municipal décide de fixer les nouveaux tarifs de location de la salle des fêtes comme ci-dessous, à partir du 1^{er} juillet 2022 :

Tarifs week-end	Habitants de Bouzy	Extérieurs à Bouzy
Location Eté du 16/05 au 30/09	350.00 €	900.00 €
Location Hiver du 01/10 au 15/05	450.00 €	1 000.00 €
Arrhes	175.00 €	450.00 €
Caution salle des fêtes	1 000.00 €	1 000.00 €
Caution ménage	350.00 €	350.00 €
Tarifs 1/2 journée, journée ou soirée, soirée débat	Habitants de Bouzy	Extérieurs à Bouzy
Location Eté du 16/05 au 30/09	150.00 €	350.00 €
Location Hiver du 01/10 au 15/05	200.00 €	400.00 €
Arrhes	75.00 €	175.00 €
Caution salle des fêtes	1 000.00 €	1 000.00 €
Caution ménage	350.00 €	350.00 €
Association du village : Gratuité 1 x par an puis Tarifs "Habitants de Bouzy"		
Association extérieure à Bouzy : Tarifs "Extérieurs à Bouzy"		

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Parc National Régionale de la Montagne de Reims :

Compte rendu sur le livret « Escapades » de Bouzy en partenariat avec le Parc Régional de la Montagne de Reims, rappel de la réunion de restitution Sensibio du lundi 20 juin et de la réunion du comité de pilotage Natura2000 du jeudi 30 juin

ASA - redevance communale et convention de délégation de l'entretien des chemins

L'ASA de Bouzy, association syndicale créée en 2021, est dorénavant chargée de l'entretien de l'ensemble des chemins situés dans son périmètre. L'association a voté un tarif de redevance de 333€ HT soit 450.00€ TTC sur lequel sera appliqué un coefficient variant selon la nature des cultures concernées

Concernant la commune, une analyse des coûts investis pour l'entretien des chemins, fossés et divers sur les 5 dernières années a permis d'évaluer le montant de la redevance à un coefficient 3 – (surface exacte des chemins communaux est d'environ 16 hectares)

Dès confirmation par l'ASA de la surface communale située dans le périmètre de l'ASA, le conseil municipal délibérera pour autoriser la signature d'une convention entre les deux parties.

Réhabilitation par la CCGVM du point de vue de Bouzy : comptes rendus et divers à retransmettre à tous les élus ainsi qu'à Jean-Christophe Delavenne et Jean-René Brice représentant les confréries de Bouzy.

Personnel communal :

Annonce du départ de Baptiste GAULT, fin juillet, suite à sa demande de mutation pour la ville de Reims.
Remise des médailles d'honneur régionale, départementale et communale – Echelon Argent pour 20 années de services accomplis au service des collectivités locales pour Marie-Madeleine THOMAS (remise de la médaille lors de la kermesse des écoles le 18 juin) et pour Baptiste Gault (remise de la médaille lors de la fête de la musique le 21 juin)

Circulation dans Bouzy : compte rendu de la dernière réunion de la commission « développement urbain ». A été décidé de mettre en place la priorité à droite (sauf giratoires) dans tout le village à partir du 1^{er} juillet 2022 : décision adoptée par la majorité des élus.

Travaux rue Charles de Gaulle : compte rendu sur l'avancement des travaux et des ajustements en cours. Compte rendu des différents échanges entre le maître d'œuvre, le maître d'ouvrage, l'entreprise retenue et la communauté de communes.

PLU : reprendre rapidement les réunions avec Mr Milot (le 5 ou 19 juillet ou après le 15 septembre)

Festivités : prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'organisation des événements suivants : autorisations, programmes, invitations, communication, devis, arrêtés de circulation, etc...

18 juin : Kermesse organisée par l'Association des Parents d'Elèves et l'école

19 juin : Trail organisé par l'association Trail de Bouzy

21 juin : Fête de la musique

25 juin : Cérémonie de jumelage

13 et 14 juillet : Festivités et Cérémonie

Ecole : faire un point sur l'ensemble du matériel informatique et des photocopieurs au sein des écoles

Réunions à organiser en mairie :

CIAS

Gendarmerie « voisins vigilants »

Séance levée à 21h45

En mairie, le 14 juin 2022

Jean-François SAINZ, Maire de Bouzy

